

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

<https://www.parcoursup.fr/>

Cette plateforme permet :

- ❖ de s'informer sur les filières de formation de l'enseignement supérieur ;
- ❖ de se préinscrire ;
- ❖ de formuler des vœux de poursuite d'études ;
- ❖ de répondre aux propositions d'admission des établissements de l'enseignement supérieur (licences, STS, IUT, CPGE, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, instituts de formation en soins d'infirmières, établissements de formation en travail social, les formations en apprentissage, etc.).

Le calendrier Parcoursup en 3 étapes

<https://parcoursup.fr>

Le calendrier Parcoursup en 3 étapes

Nov. Déc. Janvier 2020 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

1

Début novembre 2019 > janvier 2020

Je m'informe & découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE → JANVIER

• Je prépare mon projet d'orientation : je consulte le site Terminales2019-2020.fr

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation dans mon lycée.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet.

• Je peux consulter sur Parcoursup.fr les formations qui étaient proposées l'an dernier en 2019, en particulier leurs caractéristiques et les compétences et connaissances attendues par chaque formation.

DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue :

le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup.fr 2020 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2020 (les enseignements proposés, les attendus, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels, les critères généraux d'examen des dossiers...).

🔍 **Le moteur de recherche des formations :** il permet d'effectuer des recherches par mots clés ou par type de formation, de géolocaliser les établissements et de consulter des suggestions de formations similaires à celle recherchée... En 2020, près de 600 nouvelles formations sont disponibles sur Parcoursup.

2

22 janvier > 2 avril 2020

Je m'inscris pour formuler mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

• Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur et aux salons d'orientation, pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la 2^e semaine de l'orientation dans mon lycée.

DU 22 JANVIER AU 12 MARS

- Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations).

Jeudi 12 mars, dernier jour pour formuler mes vœux.

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2^e conseil de classe.

JEUDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux.

📺 Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Les formations que j'ai demandées examinent mon dossier à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elles ont indiqués dans leur fiche de présentation Parcoursup.

3

19 mai > 17 juillet 2020

Je reçois les réponses des formations & je décide

MARDI 19 MAI

Début de la phase d'admission principale.

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 19 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

DU 17 AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

JEUDI 25 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte.

DU 29 JUIN AU 1^{er} JUILLET

Point d'étape : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte à mon dossier pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

MARDI 7 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription administrative auprès de l'établissement que j'ai choisi, selon les modalités précisées dans mon dossier.

MERCREDI 15 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

VENDREDI 17 JUILLET

Fin de la phase principale.

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

DÈS LE 19 MAI

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, classe prépa, IFSI, écoles...) je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée (auprès du service orientation de mon établissement, si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

DU 25 JUIN AU 11 SEPTEMBRE

Je peux participer à la phase complémentaire et formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

À PARTIR DU 8 JUILLET

Après les résultats du baccalauréat, je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

Parcoursup 2020
1^{ère} étape

Début novembre 2019 > janvier 2020

Je m'informe & découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE → JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation : je consulte le site Terminales2019-2020.fr

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation dans mon lycée.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet.

- Je peux consulter sur Parcoursup.fr les formations qui étaient proposées l'an dernier en 2019, en particulier leurs caractéristiques et les compétences et connaissances attendues par chaque formation.

DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue :

le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup.fr 2020 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2020 (les enseignements proposés, les attendus, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels, les critères généraux d'examen des dossiers...).

ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE

- Deux professeurs principaux en classe de terminale en lien avec le/la PsyEN.
- Deux semaines de l'orientation.
- Rôle du conseil de classe renforcé.

1^{er} conseil de classe :
Recommandations

Forum des formations
du lycée
29 novembre 2019

<http://www.terminales2019-2020.fr/>

Contactez des conseillers par
téléphone, chat ou mail sur
www.monorientationenligne.fr

<https://parcoursup.fr>

Parcoursup 2020
1^{ère} étape

<https://www.etudiant.gouv.fr>

Le moteur de recherche des formations : il permet d'effectuer des recherches par mots clés ou par type de formation, de géolocaliser les établissements et de consulter des suggestions de formations similaires à celle recherchée... En 2020, près de 600 nouvelles formations sont disponibles sur Parcoursup.

I.U.T de la Réunion - Saint-Pierre (974)

DUT - Réseaux et télécommunications

Formation

Caractéristiques

Examen du dossier

Réussite / Débouchés

Contexte et chiffres

Frais

Coordonnées



Sélectivité

Formation sélective

Langues et option

Langue vivante 1 : ANGLAIS

Langue vivante 2 : Pas de LV2

Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : B2

Porte ouvertes

Dates journées portes ouvertes et/ou journées d'immersions : Journée "Portes Ouvertes" de l'IUT de Saint-Pierre le Samedi 23 février 2019 de 09h00 à 16h

I.U.T de la Réunion - Saint-Pierre (974)

DUT - Réseaux et télécommunications

Formation

Caractéristiques

Examen du dossier

Réussite / Débouchés

Contexte et chiffres

Frais

Coordonnées

Attendus Nationaux

COMPETENCES GENERALES

- Avoir une maîtrise du français permettant de s'exprimer et d'acquérir de nouvelles compétences,
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais permettant de progresser pendant la formation,
- Disposer d'une culture générale de bon niveau,
- Etre actif dans sa formation : travailler en autonomie et en groupe, écouter, participer et avoir envie d'apprendre.

COMPETENCES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

- Etre motivé par les technologies de l'information et l'Internet,
- Avoir des bases scientifiques solides, en particulier en mathématiques et physique, afin d'élaborer un raisonnement,
- Avoir des bases en Informatique.

QUALITES HUMAINES

- Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques,
- Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite,
- Faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le quadruplet informatique-électronique-télécommunication-réseaux est l'atout principal de la formation. Il est conforme à la demande des entreprises et permet une adaptation rapide à la plupart des emplois TIC.

Le DUT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS comporte 4 semestres, 1800h d'enseignements, 300h de projets tutorés et 10 semaines minimum de stages professionnels. La durée des semestres est définie chaque année universitaire.

Les enseignements sont dispensés sous les formes suivantes : Cours magistraux, Travaux dirigés, Travaux pratiques

Pour plus d'informations, vous trouverez la fiche diplôme détaillée via le lien ci-dessous :

<https://iut.univ-reunion.fr/formations/dut/dut-reseaux-et-telecommunications/>

I.U.T de la Réunion - Saint-Pierre (974)

DUT - Réseaux et télécommunications

[Formation](#)[Caractéristiques](#)[Examen du dossier](#)[Réussite / Débouchés](#)[Contexte et chiffres](#)[Frais](#)[Coordonnées](#)

Critères généraux d'appréciation des dossiers

- Evaluations obtenues au lycée avec une attention particulière pour les sciences, les langues et les notes des épreuves anticipées du baccalauréat,
- Absentéisme et comportement dans toutes les matières,
- Appréciations de l'équipe pédagogique,
- Connaissance de la formation,
- Motivation pour les métiers associés,
- Le projet de formation du candidat,
- Les éléments pédagogiques consignés dans la fiche Avenir,
- Les notes de première,
- Un entretien ou un test peut être proposé pour évaluer certaines compétences dans le cadre des attendus nationaux.

Epreuves/Entretiens

- Mode de convocation : courriel invitant à prendre RDV sur PARCOURSUP pour l'entretien (NB : envoi automatique depuis PARCOURSUP, consultez régulièrement votre messagerie)

Période d'envoi des courriels : du 13 au 16 avril 2019

- Période des entretiens : du 20 avril au 27 avril 2019

- Durée : 15 min.

- Période des épreuves écrites : du 20 avril au 27 avril 2019

- Durée : 30 min.

- Lieu : IUT - Département Réseaux et Télécommunications

• Epreuves écrites

Les épreuves écrites auront lieu : du 20 avril au 27 avril 2019

Si vous êtes sélectionné pour ces épreuves, vous recevrez une convocation par email : du 13 au 16 avril 2019

• Epreuves orales / Entretien

Les épreuves orales ou l'entretien auront lieu : du 20 avril au 27 avril 2019

Si vous êtes sélectionné pour ces épreuves ou cet entretien, vous devrez vous reconnecter sur Parcoursup du 13 au 16 avril 2019 afin de prendre rendez-vous. Un email vous sera envoyé pour vous en avertir.

I.U.T de la Réunion - Saint-Pierre (974)

DUT - Réseaux et télécommunications

[Formation](#)[Caractéristiques](#)[Examen du dossier](#)[Réussite / Débouchés](#)[Contexte et chiffres](#)[Frais](#)[Coordonnées](#)

Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels

Poursuites d'études :

- * Licence Professionnelle Métiers des Réseaux Informatiques et Télécommunications à l'IUT
- * Licence suivie d'un Master Universitaire
- * Ecole d'Ingénieur

Principaux secteurs d'insertion professionnelle - principaux débouchés :

- * Administrateur Systèmes et Réseaux
- * Responsable d'Exploitation
- * Architecte de réseaux et de systèmes de communications et d'information
- * Responsable maintenance logicielle et matérielle pour les réseaux et/ou les installations de télécommunications

Données nationales - Réussite et Insertion professionnelle - Sources ?

Taux de passage en 2^{ème} année ? : Taux : 68,6 tous bacs confondus

Taux de réussite en 2 ou 3 ans ? : 69,6% tous bacs confondus

Taux de poursuite d'études après l'obtention du DUT ? : Taux : 87,0 tous bacs confondus

Taux d'insertion professionnelle à 18 mois ? : 94,0% tous bacs confondus

I.U.T de la Réunion - Saint-Pierre (974)

DUT - Réseaux et télécommunications

Formation

Caractéristiques

Examen du dossier

Réussite / Débouchés

Contexte et chiffres

Frais

Coordonnées

Chiffres

Nombre de places l'année précédente : 39

Nombre de vœux formulés l'année précédente : 481

Nombre de vœux cette année : 403

Taux minimum de boursiers : 35 %

Taux minimum de bacheliers technologiques : 35 %

Les formations concernées par la plateforme Parcoursup 2019-2020

- ✓ **CPGE** (classes préparatoires aux Grandes Écoles)
- ✓ **BTS et BTSA** (brevets de techniciens supérieurs)
- ✓ **DUT** (diplômes universitaires de technologie)
- ✓ **DCG** (diplôme de comptabilité et gestion)
- ✓ **DMA** (diplômes des métiers d'art)
- ✓ **MAN** (mise à niveau en hôtellerie)
- ✓ **DN MADE** (diplôme national des métiers d'art et du design)

- ✓ **ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART**
- ✓ **ÉCOLES D'INGÉNIEURS**
- ✓ **ÉCOLES DE COMMERCE**
- ✓ **LICENCES** (universités)
- ✓ **EFTS** (établissements de formation en travail social)
- ✓ **IFSI** (Institut de formation en soins infirmiers)
- ✓ **ÉTUDES DE SANTÉ** remplacent la **PACES**

ATTENTION
Changement
de NOM

Je suis en terminale et je veux faire des études de santé

(maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie)

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Deux exemples

Une licence avec une option « accès santé » *

Un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline *

L.AS

Sonia aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences



PASS

Nicolas aimerait être médecin ou sage-femme et aime la littérature



Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »

Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels



Si Sonia valide sa 1^{re} année de licence, elle pourra candidater dans les filières de santé pharmacie ou odontologie



Si Sonia ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater aux études de santé



Si Nicolas valide sa 1^{re} année de licence, il candidate dans les filières de santé médecine ou maïeutique



Si Nicolas ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette année



elle est admise en 2^e année de pharmacie



elle poursuit en 2^e année de chimie



elle peut redoubler cette 1^{re} année



elle peut se réorienter via Parcoursup

et elle peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire



il est admis en 2^e année de médecine



il poursuit en 2^e année de lettres



il doit se réorienter via Parcoursup

et il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

* selon les possibilités offertes par les universités

Je suis en terminale et je veux faire des études de kinésithérapie

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Trois exemples

Une licence STAPS ou biologie

Annabelle aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse au sport

Licence bio ou STAPS



Elle choisit une licence de STAPS qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui permet, selon ses résultats en licence, d'accéder aux études de kinésithérapie

✓ Si Annabelle valide sa 1^{re} année de licence, elle candidate en kinésithérapie

✗ Si Annabelle ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie

✓ Elle est admise en 1^{re} année de kinésithérapie

✓ Elle poursuit en 2^e année de STAPS

Elle peut redoubler cette 1^{re} année

Elle peut se réorienter via **Parcoursup**

parcoursup

Une licence d'une autre discipline avec une option «accès santé»* en kiné

Camille aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse à la physique

L.AS



Elle choisit une licence de physique qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts, qui propose des enseignements liés à l'option «accès santé»

✓ Si Camille valide sa 1^{re} année de licence, elle candidate en kinésithérapie

✗ Si Camille ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie

✓ Elle est admise en 1^{re} année de kinésithérapie

✓ Elle poursuit en 2^e année de physique

Elle peut redoubler cette 1^{re} année

Elle peut se réorienter via **Parcoursup**

parcoursup

Un parcours spécifique «accès santé» avec une option d'une autre discipline*

Thomas aimerait être masseur-kinésithérapeute et s'intéresse aux lettres

PASS



Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique «accès santé» et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels

✓ Si Thomas valide sa 1^{re} année de licence, il candidate en kinésithérapie

✗ Si Thomas ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater en kinésithérapie

✓ Il est admis en 1^{re} année de kinésithérapie

✓ Il poursuit en 2^e année de lettres

Il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année
Il doit se réorienter via **Parcoursup**

parcoursup

* selon les possibilités offertes par les universités

Les formations concernées par la plateforme Parcoursup 2019-2020

L'intégration de 600 nouvelles formations reconnues par l'État
Parmi celles-ci :



✓ l'Université Paris Dauphine ;

les 10 Instituts d'Etudes Politiques (Sciences Po Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Grenoble,) **ATTENTION Science Po PARIS – double inscription en 2020 ;**

✓ **les écoles de formations des métiers de la culture** (architecture et paysage, patrimoines, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, multimédia, etc.);

✓ **les instituts de formations aux professions paramédicales** (audioprothésiste, ergothérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologie, psychomotricien) ;

✓ **de nouvelles formations en apprentissage, etc.**

Les formations hors parcoursup

Si une formation n'est pas affichée sur la plateforme Parcoursup, cela signifie que la candidature doit se faire directement auprès de l'établissement d'enseignement supérieur concerné. **ATTENTION : chaque établissement à son propre calendrier**

La plateforme fixe le nombre de candidatures maximum à :

10 VŒUX

Les vœux peuvent porter sur des formations sélectives ou non sélectives.

Les vœux ne sont pas classés (« Projet de formation motivé »)

Possibilité de demander une césure.
D'une durée maximale de deux semestres.



Le vœu peut être simple.

C'est un vœu de formation clair et précis dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le vœu peut être multiple.

Il compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux

Il est composé de plusieurs sous-vœux.

20 sous-vœux maximum sont possibles pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, Études de Santé Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre des sous-vœux n'est pas limité)

**Saisie des
vœux
du 22 janvier
au 12 mars**

Exemple 1

Vœu 1 : Chloé demande le DUT spécialité « informatique » dans 7 établissements

Vœu 2 : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

- Lycée A à Paris sans internat
- Lycée B à Paris sans internat
- Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

Vœu 3 : Chloé demande la licence mention « informatique » dans la région X et elle choisit les établissements suivants

- Université A
- Université B
- Université C

→ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 3 vœux et 13 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Exemple 2

Léo demande un DCG dans 5 établissements

→ Dans le décompte total de Léo, ces demandes comptent pour 1 vœu et 5 sous-vœux quelle que soit leur localisation

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour 1 vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé

L'examen des VŒUX dans les établissements d'enseignement supérieur



LE DOSSIER DU CANDIDAT :

- ❖ La fiche Avenir transmise par le lycée d'origine.
- ❖ Le projet de formation motivé par l'élève.
- ❖ Les notes de 1^{ère} et de Tle.
- ❖ Les autres éléments éventuellement demandés (ex : activités et intérêts, notes aux épreuves anticipées du bac,...).

**ENTRE AVRIL
ET MAI**
Les établissements
examinent les vœux
formulés par
les candidats



<https://www.fun-mooc.fr/news/france-universite-numerique-propose-7-mooc-pour-ai/>

parcoursup

C'est quoi ? Calendrier Les formations

I.U.T de la Réunion - Saint-Pierre (974)
DUT - Réseaux et télécommunications

Formation	Caractéristiques	Examen du dossier	Réussite / Débouchés	Contexte et chiffres	Frais	Coordonnées
-----------	------------------	-------------------	----------------------	----------------------	-------	-------------

Critères généraux d'appréciation des dossiers

- Evaluations obtenues au lycée avec une attention particulière pour les sciences, les langues et les notes des épreuves anticipées du baccalauréat,
- Absentéisme et comportement dans toutes les matières,
- Appréciations de l'équipe pédagogique,
- Connaissance de la formation,
- Motivation pour les métiers associés,
- Le projet de formation du candidat,
- Les éléments pédagogiques consignés dans la fiche Avenir,
- Les notes de première,
- Un entretien ou un test peut être proposé pour évaluer certaines compétences dans le cadre des attendus nationaux.

Parcoursup 2020
3ème étape

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Réception et acceptation des propositions

19 mai > 17 juillet 2020

Je reçois les réponses des formations & je décide

MARDI 19 MAI

Début de la phase d'admission principale.

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 19 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

MI-JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

FIN JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte.

DU 29 JUIN AU 1^{er} JUILLET

Point d'étape : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte à mon dossier pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

DÉBUT JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription administrative auprès de l'établissement que j'ai choisi, selon les modalités précisées dans mon dossier.

MERCREDI 15 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

VENDREDI 17 JUILLET

Fin de la phase principale.

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.

Quand une proposition arrive, le lycéen reçoit **une alerte** :

- sur son portable via l'application Parcoursup téléchargée.
- dans sa messagerie personnelle.
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup.

Les parents et les professeurs principaux sont prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail.

Réception et réponses des propositions à partir du 19 mai

EXEMPLE PROCÉDURE 2019-2020 : Le délai pour accepter une proposition (ou y renoncer) est de :

- 5 jours à partir du 19 mai : **semaine 1**
 - 3 jours à partir du 24 mai au 16 août : **semaine 2**
 - *17 au 24 juin : **SUSPENSION DES PROPOSITIONS (épreuves écrites du bac)**
 - 2 jours à partir du 17 août
- ATTENTION :** au-delà du délai la place est libérée pour un autre candidat

Les réponses possibles des établissements d'enseignement supérieur

Pour les formations sélectives (BTS, CPGE, DUT...)

Réponse donnée au futur étudiant

Réponse du futur étudiant

- Oui = admis → accepte ou renonce
- En attente = admis mais sur liste d'attente → maintient ou renonce
- Non = refusé

Pour les formations non sélectives : Licences

Réponse donnée au futur étudiant

Réponse du futur étudiant

- Oui = admis → accepte ou renonce
- Oui-si = admis s'il accepte un parcours spécifique → accepte ou renonce
- En attente = admis mais sur liste d'attente → maintient ou renonce

Le candidat en attente a connaissance de son rang sur la liste d'attente

Réponses aux propositions à partir du 19 mai

CPGE ECE, lycée, Paris

Non

CPGE ECE, lycée, Lyon

En attente

EGC (Marseille)

En attente

DUT GEA, IUT, Saint Pierre

Non

CPGE ECE, lycée, Saint Denis

En attente

DUT GEA, IUT , Toulouse

En attente

L1 STAPS, Université de La Réunion

En attente

L1 Droit, Université Paris

Oui

Cas n°1 :

Le lycée reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si)

s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente** sont **maintenus**

Il accepte ou renonce

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Cas n°2 :

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admissions (oui ou oui-si)

il doit accepter une seule proposition parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions** d'admission qu'il a reçues

Réponses aux propositions à partir du 19 mai

CPGE ECE, lycée, Paris

Non

CPGE ECE, lycée, Lyon

En attente

EGC (Marseille)

En attente

DUT GEA, IUT, Saint Pierre

Oui

CPGE ECE, lycée, Saint Denis

En attente

DUT GEA, IUT, Toulouse

Oui

L1 STAPS, Université de La Réunion

En attente

L1 Droit, Université Paris

Oui

s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente** sont maintenus

Il accepte

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Il renonce

Il renonce

Cas n°3 :

Le lycéen ne reçoit que des propositions
« En attente »

Réponses aux propositions à partir du 19 mai

CPGE ECE, lycée, Paris

Non

CPGE ECE, lycée, Lyon

En attente

EGC (Marseille)

En attente

DUT GEA, IUT, Saint Pierre

En attente

CPGE ECE, lycée, Paris

En attente

DUT GEA, IUT, Toulouse

En attente

L1 STAPS, Université de La Réunion

En attente

L1 Droit, Université Paris

En attente

Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

Réponses aux propositions à partir du 19 mai

Cas n°4 :

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives



s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective

CPGE ECE, lycée, Paris

Non

CPGE ECE, lycée, Lyon

Non

DUT GEA, IUT, Paris

Non

DUT GEA, IUT, Saint Pierre

Non

CPGE ECE, lycée, Saint Denis

Non

DUT GEA, IUT, Marseille

Non

➤ **La procédure complémentaire** (25 juin au 13 septembre 2020)

➤ **La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** est activée pour lui faire des propositions de formation (après les résultats du bac)

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer.

Ces formalités sont propres à chaque établissement :

Suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil.

Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, **il doit démissionner de la procédure Parcoursup.**

Parcoursup 2020
Phase complémentaire

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

DÈS LE 19 MAI

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, classe prépa, IFSI, écoles...), je peux **demandeur un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée** (auprès du service orientation de mon établissement, si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) **ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.**

DE FIN JUIN AU 11 SEPTEMBRE

Je peux participer à la **phase complémentaire** et formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux** dans les formations qui disposent de places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

DÉBUT JUILLET

Après les résultats du baccalauréat, je **peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie.** Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

Du 25 JUIN AU
13 SEPTEMBRE 2020
Ouverture de la
procédure
complémentaire



Le passeport mobilité-études

Le passeport mobilité-études est un dispositif de prise en charge financière totale ou partielle (50%) des billets d'avion, sous condition de ressources, destiné aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, dans une filière qui est inexistante ou saturée à La Réunion.

L'attestation d'inexistence ou de saturation vous est délivrée dans les conditions suivantes :

- **Inexistence** : la formation choisie n'existe pas à La Réunion.
- **Saturation** : avoir été candidat à La Réunion et admis hors département faute de place. Sur Parcoursup (dans la procédure normale), cela implique que :
 - - pour chaque vœu formulé entre le 22 janvier 2019 et le 14 mars 2019, un vœu au moins le soit dans l'académie de La Réunion.
 - - lors de la procédure d'admission, à partir du 15 mai 2019, soit le candidat est refusé sur la formation de La Réunion qu'il a demandée, soit il y est mis en attente d'une place.
 - - pour les licences 1ère année existant à La Réunion, il n'y aura pas d'attestation de saturation délivrée

Pour obtenir une attestation de saturation ou d'inexistence de filière :

Le rectorat via le SAIO (service académique d'information et d'orientation) ne délivre des attestations que pour les filières suivantes : BTS, CPGE, écoles de commerce ou d'ingénieurs ou spécialisées.

ATTENTION : A la fin du formulaire, après la 1ère validation, vous devez obligatoirement cliquer sur "Envoyer ce formulaire au SAIO" et obtenir un numéro de dossier à 5 chiffres sinon votre demande ne sera pas transmise.

👉 Cliquez sur le lien du rectorat
>> Formulaire de demande au service
du rectorat - SAIO <<

Pour les demandes relatives aux filières universitaires (DUT, licence, licence professionnelle, master, doctorat), vous devez vous adresser à l'université de La Réunion en remplissant le formulaire disponible sur le lien suivant :

👉 Cliquez sur le lien de l'Université
>> Formulaire de demande à l'université
de La Réunion <<



📍 LADOM

» Délégation de Saint Denis

✉ 216 boulevard Sud
Immeuble Quartz - 4^e étage
97490 Sainte Clotilde
☎ 02 62 90 13 00

» Antenne de St Pierre

✉ 5 rue Rodier
97410 St Pierre
☎ 02 62 35 84 10



- Campus du Moufia St Denis : **samedi 8 février 2020**
- Campus du Tampon : **samedi 15 février 2020**
- ESIROI : **vendredi 21 février 2020**
- IUT Saint Pierre : **samedi 22 février 2020**

Terminales 2019-2020



www.terminales2019-2020.fr

Mon orientation en ligne



www.monorientationenligne.fr

Des informations sur les filières



www.onisep.fr

Des MOOC



<https://www.fun-mooc.fr/news/france-universite-numerique-propose-7-mooc-pour-ai/>

Quand je passe le bac



<http://quandjepasselebac.education.fr/faire-des-etudes-de-sante-apres-le-bac>

Les publications de l'ONISEP



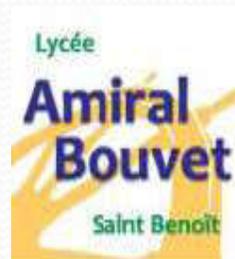
Les dossiers
Au CDI, au CIO, en vente sur
<http://librairie.onisep.fr/>



Ses guides
« Après le bac »
À télécharger



Ses fiches post-bac
À télécharger



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

Qu'est-ce que la césure ?

S'il le souhaite, l'étudiant peut demander une césure, période d'une durée maximale de deux semestres consécutifs pendant laquelle l'étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, **suspend celle-ci temporairement dans le but d'acquérir une expérience utile pour sa formation** ou pour favoriser son projet personnel ou professionnel.

La période de césure peut prendre des **formes diverses** : une mobilité internationale, un projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique ou personnel, etc.

Quelle durée ?

La durée d'une césure peut varier d'**un semestre universitaire** (période indivisible de 6 mois débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire) à **une année universitaire**.

Formalisation de la césure 3 étapes

La césure n'est pas accordée de droit :

- **elle est demandée par le futur étudiant** au moment de la saisie de ses vœux (une proposition d'admission dans la formation ne signifie pas qu'il y a accord pour le souhait de césure exprimé) ;
- **elle est accordée ou non par le président ou directeur de l'établissement après l'inscription administrative de l'étudiant** : un entretien pourra être organisé avant décision entre l'établissement et le candidat demandant une césure ;
- **une convention est conclue** par l'établissement de formation d'enseignement supérieur avec l'étudiant après son inscription.

Cette convention :

- **garantit sa réintégration ou sa réinscription** dans la formation à l'issue de la période de césure ;